

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

---

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

Lors de la séance qui sera tenue le **3 août 2026**, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2026-02 modifie le règlement 2025-05 sur les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec afin de corriger une coquille au chapitre 7 « Stationnement ».

Donné à Saint-Moïse, ce 8 juillet 2026



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière